

52040 - Fonctionnement des collèges publics

**Proposition d'attribution de dotations de
fonctionnement complémentaire pour 2019 aux collèges
publics**

CP/2019/460

Service chef de file :

J - Mission éducation, sport, jeunesse

Résumé :

Dans le cadre de ses compétences, il revient au Département du Bas-Rhin d'attribuer les dotations de fonctionnement nécessaires au fonctionnement des collèges publics.

Le présent rapport propose à la Commission Permanente d'attribuer des dotations de fonctionnement complémentaires à des collèges publics pour faire face à leurs besoins.

Ce rapport répond principalement à l'axe 2 du "Plan Actions éducatives et Collèges" adopté le 20 mars 2017 (délibération n° CD/2017/007), en faveur d'une scolarité réussie.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer des dotations de fonctionnement complémentaires aux collèges publics, telles que détaillées ci-après.

**1. PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE DOTATION COMPLEMENTAIRE A
DIVERS COLLEGES PUBLICS AU TITRE DE LA VIABILISATION**

La dotation de viabilisation couvre les frais de chauffage, d'électricité et d'eau.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer aux collèges publics listés ci-dessous une dotation de fonctionnement complémentaire de 25 178,86 €.

Territoire Nord

Collège Kléber à HAGUENAU : 6 878,86 €

Territoire Ouest

Collège Marcel Pagnol à WASSELONNE : 18 300,00 €

**2. PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE DOTATION DE FONCTIONNEMENT
COMPLEMENTAIRE AU COLLEGE CHARLES MUNCH A NIEDERBRONN LES
BAINS POUR LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DEMENAGEMENT DU
MOBILIER EN VUE DES TRAVAUX**

Le collège Charles Munch à NIEDERBRONN LES BAINS a sollicité une dotation de fonctionnement complémentaire pour couvrir les frais de déménagement du mobilier suite aux travaux de restructuration effectués en juillet 2019.

De ce fait, il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer une dotation de fonctionnement complémentaire de 732,49 €.

3. PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE DOTATION DE FONCTIONNEMENT COMPLEMENTAIRE AU COLLEGE HANS ARP A STRASBOURG AU TITRE DU CHAUFFAGE URBAIN

Le collège Hans Arp à STRASBOURG est alimenté par le chauffage urbain. Il s'acquitte de la globalité des charges liées à ce mode de chauffage à savoir :

Charges P1 relatives aux frais de combustibles,
Charges P2 relatives aux frais d'entretien courant,
Charges P3 relatives aux frais de gros entretien et de renouvellement des installations.

Lors du transfert de compétence en matière de fonctionnement des collèges publics, le Département du Bas-Rhin a décidé, le 4 juillet 1986 (délibération du Bureau du Conseil Général du Bas-Rhin N° 276), que les charges P3 relatives aux frais de gros entretien et de renouvellement des installations, incluses dans les factures de chauffage urbain des collèges concernés, doivent être prises en charge par le propriétaire des bâtiments.

Conformément à cette décision, il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer une dotation de fonctionnement complémentaire d'un montant de 5 107,84 € au collège Hans Arp à Strasbourg pour couvrir les charges P3 du premier semestre 2019.

4. PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE DOTATION DE FONCTIONNEMENT COMPLEMENTAIRE A DIVERS COLLEGES PUBLICS POUR COUVRIR LES FRAIS DE REPARATION, DE LOCATION, DE VISITE ET L'ACQUISITION D'EQUIPEMENTS SPECIFIQUES

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer aux collèges ci-après, une dotation de fonctionnement complémentaire :

TERRITOIRE	COLLEGE		EQUIPEMENT	MONTANT
NORD	WISSEMBOURG	Otfried	Réparation de la chambre froide	1 454,04 €
	REICHSHOFFEN	Françoise Dolto	Réparation de l'ascenseur de la Demi-Pension	6 360,00 €
	SOULTZ-SOUS-FORETS	Outre-Forêts	Réparation du lave-vaisselle	1 351,20 €
SUD	VILLE	Klosterwald	Réparation de l'équipement pour la Demi-pension	4 670,21 €
	CHATENOIS	Des Châteaux	Réparation de la vitrine réfrigérée	1 210,67 €

EUROMETROPOLE	MUNDOLSHEIM	Paul-Emile Victor	Remplacement de la chambre froide	3 593,24 €
			TOTAL	18 639,36 €

5. PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE DOTATION DE FONCTIONNEMENT COMPLEMENTAIRE AU COLLEGE DE L'EICHEL A DIEMERINGEN ET AU COLLEGE FRANCOISE DOLTO A REICHSHOFFEN POUR LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE TRANSPORTS

Il est proposé à la Commission Permanente de décider du versement d'une dotation de fonctionnement complémentaire de :

- 6 696€ pour le Collège de l'Eichel à DIEMERINGEN pour la prise en charge des frais de transport de l'année scolaire 2019-2020 des élèves inscrits en CHAM (Classe à Horaire Aménagé pour la pratique de la Musique) et accueillis par le Conservatoire de Sarreguemines ;
- 495 € pour le collège Françoise Dolto à REICHSHOFFEN pour la prise en charge des frais de transport des élèves qui se sont rendus au château du Haut Koenigsbourg suite à la récompense du 1^{er} prix du concours d'œuvres de Noël 2018.

Code enveloppe budgétaire	Imputation M52	Crédits prévus	Crédits disponibles	Crédits proposés
1172	65-65511-221	11 480 831,62 €	90 258,17 €	56 849,55 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer à divers collèges publics des dotations de fonctionnement complémentaires d'un montant total de 56 849,55 €, soit :

- 25 178,86 € au titre de la dotation de fonctionnement complémentaire de viabilisation en faveur des collèges suivants :

Territoire Nord

Collège Kléber à HAGUENAU : 6 878,86 €

Territoire Ouest

Collège Marcel Pagnol à WASSELONNE : 18 300,00 €

- 732,49 € au titre du remboursement des frais de déménagement suite aux travaux de restructuration du collège de l'Outre-Forêts à Soultz-Sous-Forêts

- 5 107,84 € au titre de la dotation de fonctionnement complémentaire du chauffage

urbain en faveur du collège Hans Arp à Strasbourg.

- 18 639,36 € en faveur des frais de réparation et de l'acquisition d'équipements spécifiques pour cinq collèges suivants :

Territoire Nord

Collège Otfried à WISSEMBOURG : 1 454,04 €

Collège Françoise Dolto à REICHSHOFFEN : 6 360,00 €

Collège de l'Outre-Forêts à SOULTZ-SOUS-FORETS : 1 351,20 €

Territoire Sud

Collège du Kolsterwald à VILLE : 4 670,21€

Collège des Châteaux à CHATENOIS : 1 210,67€

Territoire Eurométropole

Collège Paul-Emile Victor à MUNDOLSHEIM : 3 593,24 €

- 6 696 € au collège de l'Eichel à DIEMERINGEN pour la prise en charge des frais de transport de l'année scolaire 2019-2020 des élèves inscrits en CHAM (Classe à Horaire Aménagé pour la pratique de la Musique) et accueillis par le Conservatoire de Sarreguemines ;

- 495 € pour le collège Françoise Dolto à REICHSHOFFEN pour la prise en charge des frais de transport des élèves qui se sont rendus au château du Haut Koenigsbourg suite à la récompense du 1er prix du concours d'œuvres de Noël 2018.

Elle autorise par ailleurs son président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces décisions.

Strasbourg, le 24/10/19
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY